

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Département de  
**SEINE ET MARNE**

**DEL2021\_0170**

Arrondissement de  
**TORCY**

\_\_\_\_\_  
**COMMUNE DE NOISIEL**  
\_\_\_\_\_

**EXTRAIT DU REGISTRE  
des délibérations du Conseil Municipal**  
\_\_\_\_\_

Canton de **CHAMPS-SUR-MARNE**

**SÉANCE ORDINAIRE LUNDI 29 NOVEMBRE 2021,**  
*L'an deux mille vingt et un, le vingt neuf novembre, à 19h00,*

*Le Conseil municipal de la Commune de Noisiel, légalement convoqué le 18 novembre 2021, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil, mairie principale, sous la présidence de M. VISKOVIC, MAIRE.*

**PRÉSENTS** : M. VISKOVIC, M. TIENG, Mme NEDJARI, M. FONTAINE, Mme TROQUIER, M. RATOUCHNIAK, Mme JEGATHEESWARAN, Mme SABOUNDJIAN, MAYOULOU NIAMBA, M. DUJARDIN DRAULT, Mme VISKOVIC, Mme SAKHO-CAMARA, Mme ROTOMBE, Mme VICTOR-LEROCH, Mme NATALE, M. BRICOGNE, M. TRIEU, Mme RAJAONAH, M. ROSENMANN, M. ABOUDO, M. DOTE, Mme JULIAN, Mme SAFI, M. BEGUE, Mme MONIER, M. BOUTET, Mme RENIER.

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :**

*Mme DAGUILLANES, qui a donné pouvoir à M. TIENG.  
M. TATI, qui a donné pouvoir à M. DOTE.  
M. KONTE, qui a donné pouvoir à Mme VICTOR-LEROCH .  
M. CHAVANCE, qui a donné pouvoir à Mme RENIER.*

**EXCUSÉS**

M.DRAME, Mme PERUGIEN

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Mme NATALE

**1) ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DANS LE CADRE DE LA  
DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 DU BUDGET 2021**

**VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2311-7,

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M14,

**VU** l'attribution de subventions dans le cadre du budget primitif 2021 par le Conseil municipal lors de sa séance du 29 janvier 2021,

**VU** l'adoption du budget primitif 2021 par le Conseil municipal lors de sa séance du 29 janvier 2021,

**VU** l'attribution de subventions dans le cadre de la décision modificative n° 1 du budget 2021 par le Conseil municipal lors de sa séance du 26 mars 2021,

**VU** l'adoption de la décision modificative n° 1 du budget 2021 par le Conseil municipal lors de sa séance du 26 mars 2021,

**CONSIDÉRANT** le souhait de la Commune d'apporter une aide aux sinistrés du tremblement de terre en Haïti et des incendies en Algérie, de soutenir l'action de la FNACA et de participer à l'évènement historique de l'anniversaire du premier service d'incendie et de secours de France,

**CONSIDÉRANT** l'avis favorable émis par la commission des finances lors de sa séance du 15 novembre 2021,

**ENTENDU** l'exposé de M. RATOUCHNIAK, 5e Adjoint au Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,**

**DECIDE** de procéder à l'attribution de subventions dans le cadre de la décision modificative n° 2 du budget 2021, comme il suit :

	BUDGET 2021	Proposition DM2 2021	VOTE
FNACA	0 €	+ 500 €	
Croix rouge française - Haïti	0 €	+ 2 000 €	
Fédération internationale des sociétés de la Croix rouge et du Croissant rouge - Algérie	0 €	+ 2 000 €	
CDSP77 - 50 ans du SDIS77	0 €	+ 150 €	

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire. Le Tribunal administratif peut être aussi saisi par l'application informatique télé-recours citoyens, accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

La présente délibération est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'État.

POUR EXTRAIT CONFORME

Signé électroniquement par : Mathieu Viskovic

Date de signature : 01/12/2021

Qualité : Maire de Noisiel



